



## Atteinte vie privée et Chantage

Par **robot65**, le **06/07/2011** à **01:05**

Bonjour,

Les faits

-----

Je vie en collocation avec ma copine depuis quelques mois. Après 2 déplacements, son caractère/humeur a changé, nos échanges étaient de plus en plus violent verbalement, et j'ai commencer à la suspecter. Bien que jouant la carte de la diplomatie, elle est totalement indifférente. Elle décide aussi de mettre un terme au bail de collocation sans m'en tenir informé.

J'ai pris le risque de la "surveiller" en la localisant avec son téléphone et d'obtenir son mot de passe de messagerie via un Keylogger. Bien que cela soit dans la violation de la vie privée (je le conçois), mes intentions restaient purement sentimentale avec le besoin de connaître la vérité. Par ailleurs aucune des informations trouvée n'ont été stockée. Ce fut juste de la "consultation / lecture"

Elle finit par découvrir mes actes de surveillance, que je n'ai pas nié lorsqu'elle me posa la question. Elle me menaçait en voulant porter plainte. Ne voulant pas de confrontation, je lui proposa soit de partir soit que je parte, cela d'un commun accord.

Suite à cela, elle exerce un chantage moral sur moi afin que je rédige une lettre stipulant que je l'ai mise dehors. De plus, toujours sous la menace de porter plainte, elle essaie de me soutirer de grosses sommes d'argent.

Comment puis je me défendre ? où, suis-je dans une impasse au vu de mon acte de surveillance, assimilable à une atteinte à sa vie privée...

Merci de m'éclairer.

Par **Domil**, le **06/07/2011** à **01:44**

[citation]Elle finit par découvrir mes actes de surveillance[/citation]comment ?

[citation]Comment puis je me défendre ? où, suis-je dans une impasse au vu de mon acte de surveillance, assimilable à une atteinte à sa vie privée... [/citation] en fait, il s'agit de violation

du secret des correspondances et d'intrusion informatique (l'atteinte à la vie privée n'est pas constituée).

La question est : où avez-vous le plus à perdre ? Quel est votre métier ? Si elle portait plainte, encore faudrait-il prouver les faits. A partir de quel ordinateur avez-vous piraté sa messagerie ?

[citation]Elle décide aussi de mettre un terme au bail de colocation sans m'en tenir informé. [/citation] donc elle a envoyé son congé au bailleur. A l'issue du préavis, elle est déchue de tout droit d'occupation du logement, tandis qu'il reste le votre. Est-elle partie ?

Moi, je dirais, par principe, de ne jamais céder au chantage, mais chacun doit faire selon sa situation

Par **robot65**, le **06/07/2011 à 07:48**

Comment ?

Elle a découvert les logiciels employés et mon compte de messagerie sur son téléphone.

Je suis chef de projet informatique.

Tout mes actes ont été fait depuis son ordinateur et aucun autre.

Non, elle n'est pas partie

Par **Domil**, le **06/07/2011 à 13:55**

[citation]Je suis chef de projet informatique. [/citation] donc vous avez fait ce qu'il fallait pour que l'éventuelle IP trouvée soit la sienne et vous avez brouillé votre trace donc ...

Par **robot65**, le **06/07/2011 à 13:57**

On est jamais sur de rien.....

Par **Domil**, le **06/07/2011 à 14:16**

formatage de sécurité :)